



Convocation pour l'élection municipale complémentaire du 3 et 10 mars 2024

Bonjour à tous,

Notre très cher regretté maire Mr Senocq nous a quitté le 6 décembre dernier. Merci à lui pour tout l'investissement/dévouement qu'il a donné ses dernières années pour la commune de Lagraulet Saint Nicolas et ses citoyens. Toutes nos sincères condoléances à la famille et à ses proches.

La commune doit procéder à une nouvelle élection pour compléter le conseil municipal. Une personne doit être élue.

Vous trouverez l'arrêté portant convocation du collège électoral de la commune de Lagraulet Saint Nicolas pour l'élection municipale partielle complémentaire des 3 et 10 mars 2024 en cliquant sur le lien ci dessous: [Télécharger le fichier «20240119_AP_Convoc.Elec_Lagraulet-Saint-Nicolas.pdf» \(307.1 Ko\)](#)

ou en le visualisant directement:

[Visualiser le fichier «20240119_AP_Convoc.Elec_Lagraulet-Saint-Nicolas.pdf» en ligne](#)

Les grandes lignes sont:

Election:

Premier tour: le dimanche 3 mars 2024 de 8h à 18h

Second tour: le dimanche 10 mars 2024 de 8h à 18h (si nécessaire)

Candidature:

Les déclarations de candidature doivent être déposées, pour le premier comme pour le second tour, dans les formes et conditions prévues par les dispositions du code électoral, auprès du service compétent:

Préfecture de la Haute-Garonne
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation et des élections (1er étage)
1, rue Sainte Anne à Toulouse

et conformément au calendrier suivant:

les jeudi 8 et vendredi 9 février 2024 de 9h à 12h et de 14h à 16h
du lundi 12 au mercredi 14 février 2024 de 9h à 12h et de 14h à 16h
le jeudi 15 février 2024 de 9h à 12h et de 14h à 18h, heure de clôture du délai.

Campagne électorale:



La campagne électorale pour le premier tour est ouverte le lundi 19 février 2024 à zéro heure et s'achève le samedi 2 mars à zéro heure.